



DELIBERATION

N° CP_2020_01_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JANVIER 2020

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Emploi Insertion/Sous-direction Insertion socio-professionnelle et emploi

OBJET : Structuration d'un réseau départemental d'inclusion numérique

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. LAFAYE, excusé, a donné délégation de vote à Mme NOUHAUT ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à M. ESCURE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

A ce jour, 40 % des français sont exclus, à des degrés divers, du phénomène de la dématérialisation. En Haute-Vienne, de nombreux acteurs, institutionnels comme associatifs, ont développé des actions visant à faciliter l'autonomie numérique des personnes concernées. Pour autant, ces initiatives sont disparates aussi bien en termes de couverture géographique que de prestation proposée.

Pour ces raisons, le Conseil départemental se fixe pour objectif d'initier et d'accompagner la structuration d'un réseau de l'inclusion numérique en Haute-Vienne. Afin de l'appuyer dans cette démarche inscrite dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le Département a missionné le cabinet We Tech Care.

Par ailleurs, le Conseil départemental a obtenu un financement de 70 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Illettrisme et Illectronisme » lancé par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Ce financement sera affecté aux premières actions menées lors de la mise en œuvre du réseau.

Le Département a également inscrit cette action dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'Etat.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				18 030 €
Recettes				70 000 €

RAPPORT

La maîtrise et l'usage du numérique sont aujourd'hui des conditions indispensables à la vie quotidienne de chacun.

Le Gouvernement a pour objectif de dématérialiser la totalité des démarches administratives à l'échéance 2022.

Cette volonté s'inscrit dans un phénomène global de numérisation des différents services du quotidien ; c'est le cas pour l'emploi, la santé, le logement, la mobilité, l'éducation mais aussi pour les services financiers, assurantiels, de loisirs, de consommation, etc.

1 – 40 % de la population se trouve en marge du phénomène

Une part importante de la population française n'est pas encore préparée à répondre à ce mouvement.

Les personnes concernées sont confrontées à différents degrés de difficulté. Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) reprend la classification suivante :

- 7 % de publics « exclus » durablement du numérique pour lesquels est nécessaire une assistance à l'accomplissement des démarches ;
- 19 % de personnes « éloignées », nécessitant une formation spécifique ;
- enfin, 14 % de publics sont « proches » de l'autonomie numérique ; ces derniers ont besoin d'être sécurisés avant d'être réellement autonomes.

Par ailleurs, ce que l'on appelle désormais l'illectronisme recoupe les aspects sociaux, culturels, générationnels ou encore territoriaux. A titre d'exemple, 40 % des plus de 70 ans sont qualifiés de « non internautes » tout comme 46 % des non diplômés.

C'est ainsi que, pour reprendre l'expression du CREDOC, les personnes en situation de difficulté sont le plus souvent confrontées à une « double peine ». A l'exclusion sociale vient se rajouter l'exclusion numérique avec des conséquences pratiques en termes d'accès aux droits et de construction d'un parcours d'insertion.

2 – La nécessaire structuration d'un réseau départemental de l'inclusion numérique

En Haute-Vienne, de nombreux acteurs institutionnels comme associatifs ont développé des actions visant à accompagner les personnes connaissant des difficultés.

Cependant ces initiatives ne sont pas coordonnées et il existe aujourd'hui une grande disparité dans :

- les types de prestations proposées : ces dernières peuvent concerner la simple mise à disposition de matériel, l'assistance à l'accomplissement d'une démarche en ligne, la sensibilisation à l'usage du numérique ou encore des modules de formations visant à rendre la personne autonome ;

- les modalités d'accès aux prestations : celles-ci peuvent être gratuites, payantes à la prestation, au forfait, ou encore limitées aux adhérents ou aux habitants d'une commune ;
- la couverture territoriale : si le territoire semble correctement maillé, certaines communes rurales ou certains quartiers urbains ne bénéficient pas de structure dédiée.

Surtout, ces différentes actions ne permettent pas de couvrir l'ensemble du besoin et les travailleurs sociaux du Département sont confrontés à une demande récurrente d'un public en grande difficulté et en manque de lieu ressource.

Face à ces constats, le Conseil départemental a décidé de mener une démarche d'articulation de ces différentes initiatives afin de proposer une homogénéité tant en termes de couverture territoriale que de type de prestation.

3 – Le lancement d'une étude visant à accompagner la mise en œuvre du réseau

En janvier 2019, le Département a réuni les acteurs publics concernés par la thématique de l'insertion afin de mener un premier état des lieux des différentes politiques de dématérialisation et des solutions d'accompagnement proposées par chacun.

Suite à cette réunion, le Conseil départemental a décidé de missionner We Tech Care afin de l'accompagner dans la structuration d'un réseau d'inclusion numérique en Haute-Vienne. Ce cabinet a notamment mené ce type d'action avec les Départements des Pyrénées-Atlantiques et du Morbihan.

Bien que coordonnée par le Conseil départemental, cette étude intègre les différentes actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. Elle doit surtout permettre à chacun de prendre sa part à la construction de ce réseau départemental.

La mission sera menée en deux temps :

- tout d'abord, un travail de cartographie identifiera les acteurs présents sur le territoire ainsi que le type d'intervention proposé.
En creux, il s'agira donc également de définir les manques à l'échelle départementale.
Construite en articulation avec l'outil proposé par Limoges Métropole, cette cartographie devra être ergonomique et adaptable afin de répondre aux différentes évolutions ;
- dans un second temps, il s'agira de développer une animation et une coordination qui permettent au réseau de vivre et de se professionnaliser au quotidien.
Sur ce point, il est attendu que les acteurs publics, qui aujourd'hui dématérialisent leurs services, participent à la coordination et au financement de cette étape.

Enfin, il est également prévu d'associer à cette réflexion les acteurs privés proposant des services en ligne (au premier rang desquels les opérateurs téléphoniques, les assurances et les réseaux bancaires) afin qu'ils apportent leur contribution.

L'accompagnement a débuté en novembre 2019 et doit se terminer début avril 2020.

Le versement d'un acompte de 18 030 € a été validé par l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 15 octobre 2019. Le paiement du solde, d'un même montant, interviendra au terme de la mission.

Parallèlement, le Département a obtenu un financement de 70 000 € de la part du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « Illettrisme et Illectronisme ».

Cette somme sera affectée aux premières actions à intervenir lors de la mise en œuvre de ce réseau d'inclusion numérique. Il pourra par exemple s'agir d'une participation au financement d'une structure coordinatrice de l'ensemble ou d'acteurs intervenant sur le terrain.

Enfin, il convient de signaler que le Conseil départemental a tenu à inscrire cette action, au titre des initiatives départementales, dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021.

DECISION

Vu le Programme départemental d'insertion de la Haute-Vienne adopté le 25 juin 2015 ;

Vu le Pacte territorial d'insertion de la Haute-Vienne adopté le 23 juin 2016 ;

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 25 juillet 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie la salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le présent rapport et d'autoriser son Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du réseau départemental d'inclusion numérique.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE (délégation de vote à Mme NOUHAUT), Mme LARDY (délégation de vote à M. ESCURE), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

La Directrice générale adjointe
Anne DELAPIERRE

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 7 janvier 2020
87-228708517-20200107-5489-DE-1-1
Affiché le 7 janvier 2020
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2020